

www.decision-sante.com



# formation

Mercredi 5 et jeudi 6 mai 2010



## Pôles d'activité : les outils d'analyse stratégique et de gestion



**INSCRIVEZ-VOUS AVANT  
LE 5/04/2010  
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE  
DE 30 € sur le montant TTC  
de votre inscription.**



**Inscriptions sur [www.decision-sante.com](http://www.decision-sante.com) - rubrique Formation**

### Renseignements

**Marie-Aline Toubon**

21, rue Camille Desmoulins 92 789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Tél. : 01 73 28 16 13 - Fax : 01 73 28 16 11

E-mail : [formationdss@fr.cmpmedica.com](mailto:formationdss@fr.cmpmedica.com)



## Pôles d'activité :

# les outils d'analyse stratégique et de gestion

## Mercredi 5 et jeudi 6 mai 2010

**L**e plan Hôpital 2007 a été l'une des réformes les plus complètes et les plus cohérentes de ces dernières années.

En rénovant certains aspects de la planification de l'offre de soins, du financement des établissements et de leur gouvernance interne, le plan a permis de mener des actions coordonnées pour améliorer la qualité des soins et l'efficacité des établissements de santé.

En supprimant la carte sanitaire, le plan Hôpital 2007 a donné plus de souplesse et de responsabilité au niveau régional.

En introduisant la T2A, il a permis de mesurer, au moins partiellement, la productivité des établissements et a rendu intelligible pour tous les corps de métier le fonctionnement financier de l'hôpital public.

Enfin, en instaurant ce que l'on a appelé « la nouvelle gouvernance » (celle d'avant la loi HPST), le plan Hôpital 2007 a rapproché certaines décisions de gestion de ceux qui en étaient à la fois les initiateurs et les bénéficiaires : les services de soins.

**L'ensemble de ces évolutions, ainsi que la situation budgétaire des établissements, ont donc fait**

**du pôle le lieu privilégié de la réflexion médico-économique puisque c'est le premier niveau où l'on peut rapprocher dépenses et recettes avec une masse critique de moyens suffisante pour que de vraies décisions de gestion soient prises par l'équipe pluri professionnelle (médecin, cadre de santé, cadre administratif) qui en assure l'animation.**

Savoir bien gérer un pôle sur le plan médical et sur le plan économique, sans oublier les malades et les ressources humaines devient une nécessité absolue pour tout responsable de pôle (médecin et non médecin) qui veut assurer la pérennité de son activité et l'équilibre budgétaire de son pôle.

Le pôle doit, par ailleurs, s'inscrire à travers les contrats de pôle dans la dynamique médico-économique d'ensemble de l'établissement.

La déconcentration de la gestion implique la mise en place d'outils d'analyse stratégique et de gestion afin d'assurer le suivi médical et économique des activités du pôle et la mesure de la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du contrat de pôle.

### PUBLICS

- Présidents de CME, directeurs d'établissements, responsables de pôles, cadres de pôle, chefs de service, médecins, pharmaciens, directeurs et cadres de soins, etc.....

### OBJECTIFS

- Définir une stratégie de pôle
- Mettre en place des outils de pilotage et de gestion de pôles
- Optimiser le management d'un pôle

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés, retours d'expériences, échanges avec les experts, remise d'une documentation

### INTERVENANTS

- Directeur d'Agence Régionale d'Hospitalisation, consultant, chargé de mission, contrôleur de gestion, chef de service, responsable de pôle, association des patients, médecin, directeur d'hôpital, directeur des ressources humaines...

# Programme

## Mercredi 5 mai 2010

**9h00 - 9h30**

Accueil des participants

**9h30 - 11h00**

### L'environnement du projet de pôle

- **Jean-Yves Laffont**, directeur adjoint de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Ile-de-France (ARHIF)
- Le SROS
- Le projet médical de territoire
- Le contrat de pôle

**11h00 - 12h30**

### Le pôle dans l'offre de soins du territoire de santé

- **Laurent Tardif**, dirigeant de ADYSTA CONSEIL
- Les sources d'information
- Comment analyser les informations ?
- Comment tirer les orientations stratégiques ?

**12h45 - 14h00**

Déjeuner

**14h00 - 15h30**

### Le pôle dans l'offre de soins du territoire de santé – suite

- **Laurent Tardif**, dirigeant de ADYSTA CONSEIL
- Les sources d'information
- Comment analyser les informations ?
- Comment tirer les orientations stratégiques ?

**15h30 - 17h00**

### Le « business plan » du pôle : cas pratique

- **Gaëlle Quily**, chargée de mission contrôle de gestion, ARH Ile-de-France

## Jeudi 6 mai 2010

**9h00 - 9h30**

Accueil des participants

**9h30 - 12h30**

### Le contrat de pôle et délégation de gestion, les tableaux de bords et indicateurs de gestion

- **Dr Philippe Beaufils**, chef du service d'orthopédie, traumatologie, responsable de pôle, Centre hospitalier de Versailles
- **Véronique Champenois**, cadre supérieur de santé, Centre hospitalier de Versailles
- **Anne Chevrier**, directrice du service financier, Centre hospitalier de Versailles
- **Martine Portero**, cadre administratif de pôle, Centre hospitalier de Versailles

- Le projet de pôle et projet d'établissement
- Les délégations de gestion
- Le management du pôle

**12h30 - 14h00**

Déjeuner

**14h00 - 15h00**

### La GRH dans les pôles d'activité

- **Michel Louis-Joseph-Dogue**, directeur du CH de Montesson
- Les relations pôles / Direction de soins / DRH
- Le dialogue social dans les pôles
- L'intéressement...

**15h00 - 16h30**

Table ronde :

### T2A : équilibre des comptes et éthique soignante

animée par Jean-Yves Laffont

avec :

- **Michel Louis-Joseph-Dogue**,
- **Hervé Segalen**, président du Collectif Inter associatif sur la santé, CISS Ile-de-France
- **Patrick Hontebeyrie**, directeur Général du Centre Chirurgical Marie Lannelongue, président régional de la FEHAP
- **1 médecin**

Par courrier :

Décision & Stratégie Santé-PGP, Formations & Conférences  
 21, rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9  
 Par fax : 01 73 28 16 11 / Tél. : 01 73 28 16 13  
 Par e-mail : formationdss@fr.cmpmedica.com

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

## Participant

Pr  Dr  M<sup>ME</sup>  M<sup>ELLE</sup>  M.

NOM, PRÉNOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

pour les praticiens uniquement, cochez la case qui vous correspond

Praticien exerçant principalement en LIBERAL  
 Praticien exerçant principalement comme SALARIES  
 Praticien exerçant principalement en établissement HOSPITALIER

SERVICE \_\_\_\_\_

ETABLISSEMENT OU ORGANISME \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_ FAX \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

**INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 5/04/2010 ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE DE 30 € sur le montant TTC de votre inscription.**

**J'INSCRIS AU MOINS DEUX AGENTS DE MON ÉTABLISSEMENT et je bénéficie d'une remise de 20 % sur le montant total des inscriptions.**

> Le cumul de ces deux remises n'est pas possible.

## Lieu et moyens d'accès

**Décision & Stratégie Santé-PGP**  
 21, rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9  
**RER C : Issy Val de Seine – Bus : 39, 129, 323**  
**Tramway : T2 – Métro : ligne 12, Corentin Celton**

## Service gérant l'inscription

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_ FAX \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

SITE INTERNET \_\_\_\_\_

JE SOUSSIGNÉ (E) \_\_\_\_\_

AGISSANT EN QUALITÉ DE \_\_\_\_\_

> ENGAGE L'ÉTABLISSEMENT PRÉCITÉ À PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS AFFÉRENTS À L'INSCRIPTION DE

> AU TARIF DE :  1 JOUR : 515,05 € HT (616 € TTC)  
 2 JOURS : 978,26 € HT (1 170 € TTC)

**POUR LA FORMATION :**

**Pôles d'activité : les outils d'analyse stratégique et de gestion**

**Mercredi 5 et jeudi 6 mai 2010**

> SIGNATURE DU RESPONSABLE ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

CACHET / SIGNATURE

FAIT À \_\_\_\_\_

LE \_\_\_\_\_

FACTURE À LIBELLER AU NOM DE \_\_\_\_\_

**➤ Ou inscrivez-vous sur [www.decision-sante.com](http://www.decision-sante.com) - rubrique Formation**

## Conditions générales de ventes

### Article 1. INSCRIPTION

Pour être valable ce bulletin doit être daté, signé et accompagné du règlement pour toute inscription individuelle.

Le tarif d'inscription comprend : la participation à la journée de formation, la remise du support de formation, le déjeuner et les pauses.

Il ne comprend pas : le transport et l'hébergement.

### Article 2. PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque, à l'ordre de PGP pour les inscriptions individuelles,
- de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation en cas de financement par un organisme collecteur.
- une convention sera établie.

A l'issue de la formation, une facture vous sera adressée (n° d'agrément 11921500392). Une attestation de présence sera adressée à l'établissement, l'entreprise ou l'organisme payeur désigné.

### Article 3. ANNULATION

#### 3.1. Du fait de l'organisme de formation

Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve la possibilité d'annuler la formation jusqu'à trois jours avant la date prévue de la formation. Dans cette éventualité, Décision & Stratégie Santé-PGP se charge d'informer le stagiaire à l'adresse mentionnée dans son bulletin d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait de Décision & Stratégie Santé-PGP.

#### 3.2. Du fait du participant

Toute annulation doit nous être confirmée par écrit, un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Pour toute annulation survenant :

- moins de 8 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.
- moins de 15 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir 50 % du coût total de la formation.

### Article 4. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de suspendre la formation.

### Article 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Décision & Stratégie Santé-PGP est l'organisateur de la formation et le titulaire des droits d'auteur afférents. Toute exploitation de tout ou partie du support de formation pour un usage autre que la seule formation du participant doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de Décision & Stratégie Santé-PGP.

### Article 6. INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations qui peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Décision & Stratégie Santé-PGP-Département formation - 21 rue Camille Desmoulins- 92789 Issy-les-Moulineaux.

### Article 7. LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.